

Service Pénitentiaire

M.

Prison de

Ruhengeri



Nom :

Rwase nibo

Origine :

Bimongi

Chefferie :

Rwankeri

Territoire :

Ruhengeri

Profession :

Cultivateur

N° du R.E. :

5212

Formule dactyloscopique :

Arrêté le :

16-4-51

Condamné le :

1/4 de peine :

Sorti le :

Transféré le :

20-4-51 à Kigali

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. *[Signature]*

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
Prison de Ruhengeri

AVIS DE PRISON

Nous soussigné à Ruhengeri
mandons le gardien de prison de
de vouloir bien incarcérer le nommé
fils de et de
colline de sous-chef
Chef Territoire de
Prévenu d'avoir
.....
.....
INFRACTION prévue par
Mis en détention préventive depuis le
Suivant :
Escorte :
Témoins :

Ruhengeri, le 1950

Le Gardien de Prison,

PRO-JUSTITIA.

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION.

L'an mil neuf cent cinquante et un, le seizième
jour du mois de Avril

Nous, NIJS Robert C.S. Agent Territorial Principal
en Territoire de Ruhengeri, Officier de Police Judiciaire à compétence
générale en Territoire de Ruhengeri

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé RWOSENIBO, fils de Semafara (e.v.)
et de Nyiratuza (e.v.), originaire du Territoire de Kisenyi
chefferie Kingogo, sous chefferie Ruhumuriza
colline Hindiro, résidant à coll. Mukingo s/ch. Ruzindana,
inculpé de vol qualifié et attendu que l'infraction commise par cet
cheff. Rwankeri

indigène est punissable de - (1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est flagrante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons fait conduire

Je jure que le présent procès-verbal est sincère,

L'officier de Police Judiciaire,

R. NIJS,

(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.